



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

147

semaine du 29 janvier
au 4 février 1982

nouvelles csn

**Le 8 mars
s'en vient**

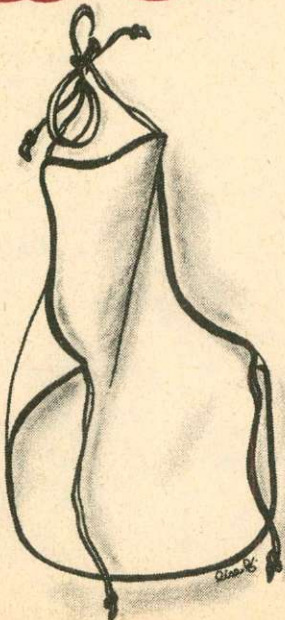
page 2

**Commission scolaire régionale
de l'Outaouais**

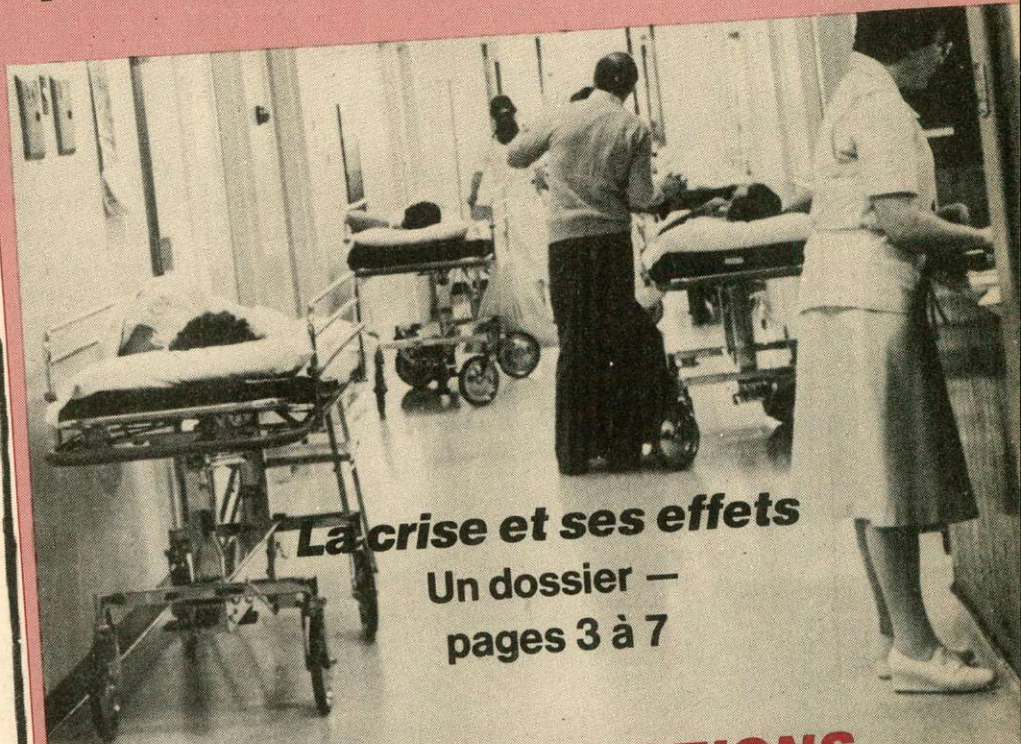
**Un jugement majeur
du tribunal du Travail
pour les sous-contrats**

pages 10-11

Le 8,



on l'accroche!



La crise et ses effets

Un dossier —
pages 3 à 7

**LES RESTRICTIONS
BUDGÉTAIRES
MENACENT
LES SERVICES
HOSPITALIERS**



agenda du mouvement

février

- 5-6 FESP bureau fédéral
- 5-6 CSN rencontre du comité de la condition féminine
- 5-6-7 conseil central de Montréal colloque Immigration et Unité Ouvrière à l'UQAM
- 6 grand bal uni-terre, dans le cadre du colloque sur l'immigration, salle St-Louis de France, rue Berri, à Montréal
- 8-12 CSN session de formation pour les salarié-e-s, arbitrage
- 10-12 CSN bureau confédéral
- 11-14 FNEQ réunion du comité des 40
- 13 journée nationale des garderies
- 15 FNEQ réunion d'équipe
- 17-20 CSN conseil confédéral, à Québec
- 22-26 CSN session de formation pour les salarié-e-s, organisation, phase II
- 23-24 Laurentides Session de formation sur la condition féminine.
- 24-26 FNC Bureau fédéral à Montréal
- 25-26 FNEQ bureau fédéral
- 26-27 conseil central de Trois-Rivières sommet populaire

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, Louise de Grosbois

collaboration: Lise Fontaine

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



le 8 mars

les femmes n'ont pas les moyens de reculer!

Cette année encore, les femmes vont fêter, à travers le monde et dans toutes les régions du Québec, la journée internationale des femmes, le 8 mars.

Au Québec, l'Intersyndicale, dont fait partie la CSN, a choisi comme thème d'étudier, de réfléchir sur les effets, les conséquences de la crise sur la condition des femmes. Des manifestations sont organisées dans toutes les régions de la province, plus particulièrement durant la fin de semaine des 6 et 7 mars.

le 8 mars un geste symbolique

Quant à la journée du 8 mars, qui tombe cette année un lundi, l'Intersyndicale propose aux femmes de poser un geste symbolique, dans lequel les femmes se reconnaîtraient: il s'agit d'utiliser le tablier, en le suspendant sur les balcons, les perrons, les cordes à linge, les fenêtres, en le portant au travail, il s'agit de l'utiliser pour exprimer sa solidarité.

la semaine d'activités dans les syndicats

Une nouveauté pour la fête du 8 mars cette année: l'organisation d'une semaine d'activités dans les syndicats locaux, dans la semaine qui suit le 8 mars.

le calendrier

Nous vous soumettons maintenant les activités générales ainsi que le calendrier de Montréal; le calendrier des autres régions sera publié la semaine prochaine, lorsque disponible.

- 1-8 mars: activités dans les régions
- 6-7 mars: activités pour la région de Montréal
- 8 mars: geste symbolique du tablier pour commémorer la journée partout dans la province
- 9-13 mars: activités dans les syndicats

Montréal

- 6 mars: manifestation dans l'après-midi fête et danse dans la soirée
- 7 mars: activités socio-culturelles de 12 à 22 heures (kiosques, cinéma, théâtre, ateliers, expositions...)

DOSSIER

Les États régionaux sur la crise se poursuivent cette fin de semaine dans les conseils centraux. Ils seront suivis d'assemblées dans les syndicats.



PENDANT QUE LES SALAIRES DES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX ONT AUGMENTÉ DE 50 POUR CENT DURANT LES 18 DERNIERS MOIS

PENDANT QUE LES SALAIRES DES HAUTS FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX, QUI GAGNENT AU-DESSUS DE 100,000\$ PAR ANNÉE, AUGMENTENT DE 12,5 POUR CENT

PENDANT QUE LES PROFITS DE BELL PASSENT DE 273 MILLIONS À 559 MILLIONS DE DOLLARS EN UN AN

PENDANT QUE LES BANQUES CONTINUENT D'AFFICHER DES HAUSSES SCANDALEUSES DE PROFIT

PENDANT QU'IL Y A PLUS D'UN MILLION DE CHÔMEURS AU CANADA

PENDANT QUE LE FÉDÉRAL GARDE LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS ET PROVOQUE DÉLIBÉRÉMENT UNE AGGRAVATION DU CHÔMAGE

PENDANT CE TEMPS-LÀ...

90,000 EMPLOIS ÉTAIENT PERDUS AU QUÉBEC DEPUIS UN AN

350,000 QUÉBÉCOIS(E)S ÉTAIENT EN CHÔMAGE

LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DES SERVICES À LA POPULATION SONT EN BAISSÉ PARTOUT

LES MALADES SONT PARQUÉS DANS LES CORRIDORS; EN MÊME TEMPS, ON FERME DES LITS

LES TRAVAILLEURS PERDENT LEURS MAISONS À CAUSE DES TAUX HYPOTHÉCAIRES ÉLEVÉS

LES PRIX NE CESSENT PAS DE MONTER

1,096,000 CANADIENS ÉTAIENT EN CHÔMAGE EN JANVIER

DÉCOURAGÉES, DES CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES NE CHERCHENT MÊME PLUS DE TRAVAIL

OUAIS... AVEC LA CRISE, ÇA JOUE DUR POUR TOUT LE MONDE: LICENCIEMENTS ET FERMETURES D'USINES POUR NOUS AUTRES DANS LE SECTEUR PRIVÉ, ET COUPURES DE POSTES ET DIMINUTION DE SERVICES POUR VOUS AUTRES DANS LE SECTEUR PUBLIC



AU FAIT, COMMENT ÇA SE FAIT QU'EN PLEINE CRISE ÉCONOMIQUE LES BANQUES ET LES MULTINATIONALES DÉCLARENT DES PROFITS RECORDS?



Nos gouvernements n'ont plus d'autres choix pour contrer la crise économique actuelle que celui de s'attaquer résolument à la crise du chômage par la mise de l'avant d'un plan de développement économique coordonné et centré sur la réduction des taux d'intérêt, ont déclaré les présidents Louis Laberge, Robert Gaulin et Norbert Rodrigue de la FTQ, CEQ et CSN.

Réunis en conférence de presse à Montréal à la veille de la conférence économique des premiers ministres fédéral et provinciaux, la déclaration des trois présidents s'inscrit dans la suite des actions syndicales qui ont conduit plus de 100,000 travailleurs sur la colline parlementaire à Ot-



tawa le 21 novembre dernier et se veut en quelque sorte un avertissement répété aux premiers ministres quant à leurs éventuels choix de politiques économiques.

Les trois centrales, qui regroupent plus de 600,000 travailleurs québécois, estiment que le maintien de politiques économiques axées exclusivement sur la lutte à l'inflation a créé un ralentissement de l'activité économique qui nous enlisse dans la récession. Sans compter les coûts sociaux engendrés par le chômage

qui touche aujourd'hui plus de 350,000 travailleurs et travailleuses au Québec seulement. Ces chiffres inquiètent d'autant plus qu'ils ne tiennent compte que des travailleurs déjà inscrits à l'assurance-chômage et que les prévisions permettent d'affirmer que le pire est à venir si les politiques actuelles sont maintenues.

Les porte-parole des trois centrales ont insisté sur la situation dramatique du Québec où on assiste, disent-ils, à un drainage ininterrompu des capitaux,

à un nombre effarant de faillites et de fermetures d'usines et, par conséquent, à la multiplication des mises à pied et des licenciements collectifs.

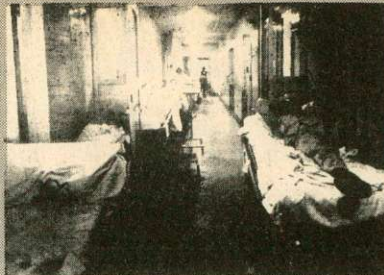
L'échec de la politique des taux d'intérêt élevés et des coupures budgétaires, dans les services publics tout particulièrement, ne laisse plus aucun doute. Il s'agit là de politiques qui n'ont profité jusqu'à maintenant qu'aux banques à chartes et aux grandes entreprises et monopoles, sans pour autant s'avérer un moyen efficace de réduire l'inflation.

NOS PROPOSITIONS À COURT TERME DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE

1. Il faut établir, tant au niveau fédéral que provinciaux, une stratégie industrielle dont l'objectif soit la lutte au chômage. Cette stratégie nécessite de coordonner et de planifier les interventions et les programmes au niveau économique et industriel. Les gouvernements provinciaux doivent avoir la responsabilité ultime des choix des projets et de programmes.
2. Il faut procéder aujourd'hui à une réduction sélective des taux d'intérêts. Cette réduction doit prioritairement viser:
 - 1- Les taux hypothécaires et s'accompagner d'un moratoire sur les saisies d'hypothèques.
 - 2- Les prêts à la P.M.E. afin de soutenir l'emploi, et à l'agriculture.
 - 3- Le crédit à la consommation pour les biens durables fabriqués au Canada.
3. Il faut établir des programmes d'investissements créateurs d'emplois dans les secteurs des transports, du logement et des travaux publics.
4. Il faut augmenter les budgets destinés aux programmes de création et de protection de l'emploi, surtout à l'intention des groupes et régions où sévit un fort taux de chômage. Ces programmes doivent être accompagnés d'un contrôle et d'exigences sur la création d'emplois.
5. Le gouvernement fédéral ne doit procéder à aucune diminution des paiements de transfert aux provinces.
6. Allègement de l'impôt sur le revenu pour les catégories à moyen et faible revenu.
7. Aucun changement sur l'imposition des prestations d'avantages sociaux avant d'avoir procédé à une réforme fiscale équitable et retour des impôts prélevés.
8. Hausse de 50.00 \$ par mois du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées.

À l'urgence de l'hôpital Notre-Dame

54 patients attendent qu'un des 992 lits se libère



Dans les corridors de l'hôpital, les patients, entassés, sont obligés d'endurer éclairage, chaleur et bruits dans le plus grande promiscuité.

Parqués dans des corridors sur de durs matelas, sur les autres, endurent miades et chaleur et un éclairage consistant d'intimité et prendent dès sur leurs civiers tendent patient

chuchés s'uns jéréssant inque accouss atepuis ce de e en

ment la que fut autorise la fermeture du service pour 24 heures. Hier, toutefois, la situation s'est à peine améliorée. 54 malades attendaient encore

prolongation de la fermeture jusqu'à dimanche matin. Selon le directeur de l'hôpital, M. Marcel Labbé, la situation s'est améliorée quelque

contrôler «théoriquement» le déplacement des ambulances dans la métropole dans le but, justement, d'éviter l'engorgement dans l'hôpital en particu-



Une malade âgée, obligée de prendre son repas, accoudée sur sa

Des corridors de prisons où tous les détenus sont malades

2 départements de l'hôpital saint-Luc «paralysés»

Neuvelles coupures budgétaires

Les restrictions budgétaires de \$1,6 million présentées au ministère des Affaires sociales par les dirigeants de l'hôpital saint-Luc ne suffisent pas. Une somme additionnelle de \$584,000 doit être retranchée des budgets prévus (monde) et il verra que des départements sont touchés. Le syndicat proteste et la direction générale s'explique.

Michelle Couillard-Lord, directrice du service de soins infirmiers, explique que les soins infirmiers sont l'élément le plus important de l'hôpital. Elle dit que les coupures budgétaires affectent les services de soins infirmiers, ce qui a des conséquences graves pour les patients. Elle mentionne également que les coupures affectent les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il faut noter que l'impact de ces coupures budgétaires est particulièrement grave dans les services de soins infirmiers et de diagnostic par image. Les coupures affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il faut noter que l'impact de ces coupures budgétaires est particulièrement grave dans les services de soins infirmiers et de diagnostic par image. Les coupures affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il faut noter que l'impact de ces coupures budgétaires est particulièrement grave dans les services de soins infirmiers et de diagnostic par image. Les coupures affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il faut noter que l'impact de ces coupures budgétaires est particulièrement grave dans les services de soins infirmiers et de diagnostic par image. Les coupures affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il faut noter que l'impact de ces coupures budgétaires est particulièrement grave dans les services de soins infirmiers et de diagnostic par image. Les coupures affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il faut noter que l'impact de ces coupures budgétaires est particulièrement grave dans les services de soins infirmiers et de diagnostic par image. Les coupures affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

INTOLÉRABLE À L'HÔPITAL NOTRE-DAME

deux départements de l'hôpital saint-Luc ferme les hôpitaux montréalais

On fermera 423 lits dans les hôpitaux montréalais

UNE MESURE TEMPORAIRE

«SESSIONS DE \$1,6 MILLION

Le Conseil d'administration des hôpitaux montréalais a décidé de fermer temporairement 423 lits dans les hôpitaux de la région métropolitaine.

La mesure est temporaire et vise à réduire les coûts de fonctionnement des hôpitaux pendant une période de six mois.

Le directeur général de l'hôpital général de Montréal, Dr. Harvey Barkun, a déclaré que cette décision est difficile, mais nécessaire.

Il a souligné que les coupures budgétaires affectent tous les services de l'hôpital, ce qui a des conséquences graves pour les patients.

Le directeur général de l'hôpital Notre-Dame, Dr. Jean-Louis Gauthier, a également exprimé ses inquiétudes.

Il a déclaré que les coupures budgétaires affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.

Il a souligné que les coupures budgétaires affectent également les services de soins infirmiers, ce qui a des conséquences graves pour les patients.

Le directeur général de l'hôpital général de Montréal, Dr. Harvey Barkun, a déclaré que cette décision est difficile, mais nécessaire.

AH!... VOTRE SANTÉ?

Le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, médecin et avocat de formation, politicien de vocation, a le tour de se présenter par un beau samedi soir à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame de Montréal pour démontrer qu'il se préoccupe, comme son gouvernement, de veiller nuit et jour à assurer des soins de qualité à la population, malgré les coupures budgétaires.

Or, les sorties nocturnes du ministre ne trompent plus personne sur la situation réelle qui prévaut dans les services sociaux et les services de santé au Québec, depuis que le gouvernement du parti québécois a planté sa hache dans les budgets d'opération de ces services, il y a cinq ans, et de façon plus draconienne, au mois d'avril dernier.

Malgré les grands efforts de publicité pour montrer l'agitation et l'empressement du gouvernement à trouver des solutions aux problèmes des urgences engorgées des hôpitaux de la région métropolitaine, les faits dénoncés à grandes pages de journaux ces derniers jours démontrent à quel point tout cela est un écran de fumée pour faire croire que les coupures budgétaires n'affectent pas la qualité et la quantité des services offerts à la population.

par Marie Laurier
L'Hôpital Général de Montréal, le plus ancien centre d'enseignement médical au Canada, se voit contraint de fermer son département d'obstétrique d'ici la fin du mois de mai.
Les coupures budgétaires affectent également les services de diagnostic par image, ce qui peut retarder le diagnostic de certaines maladies.
Le directeur général de l'hôpital Notre-Dame, Dr. Jean-Louis Gauthier, a également exprimé ses inquiétudes.
Il a déclaré que les coupures budgétaires affectent également les services de soins infirmiers, ce qui a des conséquences graves pour les patients.
Le directeur général de l'hôpital général de Montréal, Dr. Harvey Barkun, a déclaré que cette décision est difficile, mais nécessaire.

MÊME LES ADMINISTRATEURS RÉGIONAUX CONSTATENT UNE SITUATION CATASTROPHIQUE

Les titres de journaux nous annoncent des fermetures temporaires de lits dans les grands centres hospitaliers, des fermetures de services d'obstétrique des hôpitaux montréalais. Or, dans un document soumis au ministère des Affaires sociales (MAS) et dont la CSN a obtenu copie, le conseil d'administration du CRSSS-MM mettait le MAS en garde contre toute fermeture de lit dans les hôpitaux de la région métropolitaine, le 20 novembre dernier.

Une lettre adressée au sous-ministre des Affaires sociales, Jean-Claude Deschênes, par le conseil d'administration stipule en effet que:

"sur proposition de sa commission administrative des services médicaux, le CRSSS-MM a décidé d'évaluer avec beaucoup de prudence et de limiter au minimum l'acceptation de fermetures de lits de courte durée compte tenu de la situation défavorable qui existe déjà dans la région du Montréal métropolitain."

UNE SITUATION DÉSASTREUSE

Mais la réalité est bien différente. Dans la province, 4,000 lits d'hôpitaux sont fermés pour une période d'au moins trois mois par année. Ces chiffres ont été admis par le MAS. De plus, des fermetures temporaires sont annoncées dans plusieurs régions pour des périodes additionnelles. Les hôpitaux de la seu-

le région de Montréal prévoient fermer des centaines de lits de façon permanente en plus de 6 départements d'obstétrique (accouchements). Ils aboliront 1,800 postes avant le premier avril dont 700 mises-à-pied. Le nombre de lits dont la région est en déficit est évalué par le CRSSS-MM entre 1,500 à 2,000 lits.

QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES

Dans plusieurs régions également, les rapports soumis au MAS par les Conseil régionaux de la santé et des services so-

ciaux déplorent la dégradation des services d'alimentation et d'hygiène ou de buanderie offerts à la clientèle des établissements du réseau des Affaires sociales.

En régions éloignées, la fermeture de certains services notamment au niveau de l'obstétrique comme dans la Mauricie, occasionneront des déboursés considérables pour les personnes qui devront se déplacer encore davantage et accroître leurs séjours à l'extérieur pour obtenir des services qui jusqu'à maintenant leur étaient plus accessibles.

LES PERSONNES ÂGÉES!

Cela ne tient pas compte des quelque 2,500 personnes âgées qui attendent une place dans une institution depuis plus de deux ans, dans la seule région métropolitaine. Dans d'autres régions comme sur la rive-sud de Montréal, on a cessé depuis belle lurette d'inscrire des gens sur les listes d'attente parce que c'est ridicule de leur laisser croire qu'elles ont la moindre chance de trouver un jour une place alors qu'il n'en existe absolument pas. Dans l'Outaouais comme ailleurs, les malades chroniques engorgent les hôpitaux: 110 places au lieu de 45, à Hull.

LES SERVICES SOCIAUX

Les services sociaux donnés aux jeunes demeurent aussi déficients et se



dégradent constamment. Non seulement les milieux d'hébergement pour jeunes mésadaptés sociaux ou pour déficients mentaux sont en demande dans presque toutes les régions de la province où ils sont insuffisants, mais les services de professionnels et de travailleurs sociaux sont aussi durement affectés par les coupures budgétaires qui réduisent les effectifs professionnels et de bureau des centres de services sociaux.

Les cas s'alourdissent et les effets de la crise qui touchent des classes défavorisées et entraînent des problèmes qui s'accumulent dont ceux des relations de couples, des relations parentales, etc... ne trouveront plus de solution parce qu'on a plus ni le temps ni le personnel pour continuer de s'en occuper.

LE RÉSEAU PRIVÉ SE DÉVELOPPE

Même si les pressions exercées notamment par la CSN et par d'autres intervenants ont fait renoncer au ministre Parizeau d'ins-

taurer un "ticket modérateur" qui aurait obligé les bénéficiaires des services de santé à déboursier de leurs poches pour obtenir

les services qui sont déjà payés par nos taxes, la privatisation des services se propage un peu partout dans le Québec.

Les cliniques privées de médecins se multiplient et elles vont chercher des sommes dans le trésor public, sur lesquelles le gouvernement n'a pratiquement aucun contrôle, en vertu du régime de rémunération à l'acte.

D'autre part, les coupures des services dans les hôpitaux et les CLSC entraînent le recours plus répandu aux services de laboratoires privés.

GARDERIES

Malgré la lutte farouche que mènent depuis plusieurs années, les intervenants du milieu des garderies, parents et travailleuses(eurs) syndiqué-es, le nombre de garderies en instance de faillite ou de fermeture ne cesse d'augmenter, même s'il en coûte pour plusieurs plus de 200 \$ par mois pour y faire garder un enfant.



ORGANISATION DU TRAVAIL

Toutes ces mesures, qui vont entraîner en 1981-82 plus de 8,000 abolitions de postes et des milliers de mises à pied des salarié-es du secteur des Affaires sociales, ont également pour conséquence de provoquer une réorganisation et un alourdissement de la charge de travail et une recherche de mobilité du personnel.

IL FAUT FAIRE CHANGER LES CHOIX POLITIQUES

C'est pourquoi après avoir mené une première campagne de sensibilisation de la population, les syndiqué-es du public vont continuer à lutter pour faire changer les choix politiques du gouvernement Lévésque lors du prochain budget.

Car les compressions budgétaires n'ont été réalisées qu'à moitié en 1981-82. Et en plus d'en prévoir davantage pour le prochain exercice financier, le gouvernement voudrait que les salarié-es qui ont

encore un emploi renoncent à leurs augmentations de salaires! Voilà de quoi nous faire serrer les coudes plus que jamais. Travailleurs et travailleuses du public et du privé, assistés sociaux, chômeurs, femmes, étudiants et personnes âgées, nous voilà tous brassés dans le même sac par un gouvernement qui se soucie bien peu de notre santé et de notre bien-être, même s'il ne cesse d'augmenter nos taxes.



100 travailleurs manifestent à Montréal

la fermeture de la tannerie de St-Pascal jette le désarroi dans la région de Kamouraska.

Les syndiqués CSN de la tannerie de St-Pascal de Kamouraska ont manifesté le 2 février, devant les bureaux de la compagnie Martin and Stewart, à Montréal, propriétaire de leur usine.

Venus de St-Pascal, ces travailleurs voulaient sensibiliser leurs patrons montréalais au drame qu'ils provoquent en fermant cette usine, l'un des plus importants donneurs d'ouvrage, dans la région de Kamouraska.

En lock-out depuis le 13 octobre 1981, les travailleurs et travailleuses du syndicat de l'industrie du cuir de Kamouraska font maintenant face à la menace de fermeture de leur usine.

Le scénario de fermeture débutait le 18 novembre dernier alors que l'employeur, par des lettres individuelles, demandait aux travailleurs(euses) lock-outé(e)s de retourner au travail pour assurer la survie de l'entreprise, et se poursuivait le 18 décembre lorsque l'employeur soumettait à la table de négociation une proposition finale incluant l'instauration d'un plan-boni, inexistant jusqu'à ce jour. Cette proposition était assortie, sous menace de fermeture, de l'exigence d'une réponse du syndicat avant le lundi, 21 décembre 1981. Deux autres menaces de fermeture furent faites les 22 et 24 décembre, que l'assemblée générale rejeta.

Malgré toutes ces manœuvres à la période des fêtes, les travailleurs(euses) tinrent bon et une rencontre de conciliation eut lieu le 5 janvier 1982, suite à quoi l'employeur soumit une proposition finale.

À cette position, l'assemblée générale du 6 janvier 1982 répondit par une proposition de règlement à l'employeur, proposition signée par 61 des 64 travailleurs(euses) présent(e)s à l'assemblée.

Les 14 et 15 janvier, le secrétaire de la compagnie convoquait le comité syndical de négociation afin de leur déposer une proposition de règlement. Sur la base des positions déposées les 14 et 15 janvier une rencontre de conciliation fut convoquée pour le 20 janvier 1982 mais l'on constata à cette rencontre que l'employeur ne respectait les principes de la proposition déposée par écrit au syndicat le jeudi précédent et que de plus, il revenait sur la question de la révision par le syndicat des standards de travail déjà réglée auparavant.

L'assemblée générale rejeta à nouveau les propositions patronales et mandata le comité de négociation pour négocier les points en litige, à savoir: les salaires, la durée de la convention collective, la rétroactivité et l'indexation.

Les travailleurs(euses) du syndicat de l'industrie



du cuir de Kamouraska n'entendent pas céder à ce chantage et sont fermement décidé(e)s à retour-

ner au travail sans perte de droits acquis, sans plan boni et tous ensemble avec leur syndicat.

CTCUM

nouveaux négociateurs, même attitude

Deux semaines après la loi spéciale qui a interdit la grève jusqu'au 11 mai dans le transport en commun à Montréal, la situation n'a guère évolué sur le plan des négociations. Le seul élément nouveau, c'est le remplacement du porte-parole de la CTCUM par la firme privée Desjardins et Ducharme, et la présence dans les coulisses d'un observateur du Conseil du trésor, Jean-Marc Boily.

Mais les nouveaux interlocuteurs patronaux ont indiqué qu'ils avaient le même mandat que leurs prédécesseurs, particulièrement celui de refuser toute demande relative à la diminution de la prestation de travail, une notion que la CTCUM interprète très largement en y incluant, par exemple, les libérations syndicales pour enquêter sur un grief, sur un accident, faire appliquer la convention, etc. Alors qu'on compte 350,000 chômeurs officiels au Québec, un important employeur public, appuyé par le gouvernement, refuse carrément de réduire la semaine de travail pour donner de l'emploi à un plus grand nombre.

Qu'arrivera-t-il le 11 mai?

"Dans ces conditions, on risque fort de se retrouver au 11 mai dans la même situation qu'on était au 11 janvier, a déclaré le président du syndicat du



transport, Jacques Morrisette. Car les gens sont déterminés à signer une convention collective qui ne contiendra aucun recul, aucune forme d'appauvrissement."

Rappelons que l'offre sa-

lariale de la CTCUM, juste avant la grève, comportait un appauvrissement de trois pour cent par année pour les gens de l'entretien et de quatre pour cent par année pour les employés de bureau. Le maintien de la

clause d'indexation, acquise au fil des négociations depuis 1974, est donc devenu une revendication prioritaire pour eux.

Les amendes

Sur le plan judiciaire, les syndicats de la CTCUM ont été condamnés à des amendes totalisant \$135,000 pour avoir passé outre à la loi (\$55,000 pour l'entretien, \$40,000 pour les bureaux, ces deux syndicats étant affiliés à la CSN, et \$40,000 pour les chauffeurs). Le juge Maurice Allard n'a pas prêté attention à leurs représentations basées sur la colère des membres causée par la mauvaise foi de la CTCUM en négociation, et il a imposé les amendes que réclamait le procureur de la couronne.

"On a plaidé coupable, mais on ne se reconnaît pas coupable, a dit Jacques Morrisette. On l'a fait pour sauver du temps et des énergies, parce qu'on pense qu'il est plus important de s'organiser et de rencontrer les autres syndicats plutôt que de mettre nos efforts devant les tribunaux où les jeux sont faits d'avance."

Les syndicats qui désirent inviter un représentant des travailleurs de la CTCUM à leur assemblée peuvent envoyer un message par téléscripteur à Montréal, ou téléphoner au syndicat du transport, à 524-3507.

Après deux ans de conflit à la CSRO

LE TRIBUNAL DU TRAVAIL DONNE RAISON AUX CONCIERGES CSN

Les 70 concierges de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais, en conflit depuis décembre 1979 avec leur employeur, viennent de remporter une victoire juridique majeure.

Fait sans précédent, onze juges réunis du Tribunal du Travail du Québec, dans un jugement de plus de 250 pages, leur ont donné raison, confirmant leur droit au travail et la reconnaissance de leur syndicat.

Pour les travailleurs et travailleuses CSN, la décision laisse présager un retour prochain au travail à la suite d'une reprise inévitable des négociations avec leur employeur.

Au moment du déclenchement de leur conflit, les concierges de cette commission scolaire outaouaise recevaient un salaire moyen de \$3.75 l'heure et

les femmes-concierges gagnaient \$0.25 de moins que les hommes pour le même travail. Ils avaient alors droit à deux semaines de vacances "non payées".

Le syndicat négociait sa première convention collective. Dès le début de la grève, les commissaires de la CSRO accordent à des compagnies sous-contractantes le travail d'entretien des écoles, et refusent de négocier avec les syndiqués, les qualifiant au préalable de "chômeurs" et leur suggérant d'aller se faire embaucher par les nouveaux contracteurs.

Les syndiqués n'eurent d'autre choix que de soumettre leur problème à un arbitre, le commissaire du travail Réal Bibeau, qui leur donna raison. Ce fut peine perdue: les commissaires de la CSRO en appelèrent de la décision.

Le jugement Burns

Le juge Robert Burns reconnu alors aux concierges de la CSRO leur droit à la reconnaissance syndicale "en dépit des manoeuvres dilatoires des commissaires de l'organisme public".

"C'est l'illustration même, affirmait le juge Burns, de toutes les possibilités juridico-corporatives qu'un employeur peut tenter d'exécuter pour éviter l'application des articles 36 et 37 du Code du travail."

"Ces articles, disait-il, ne peuvent avoir été conçus que pour mettre à l'abri de tout ce va-et-vient des structures corporatives, fait de bonne ou mauvaise foi, une accréditation existante, une convention collective ou une procédure quelconque en vue d'en arriver à l'obtention de l'une

ou à la conclusion et à l'exécution de l'autre."

Pour le juge Burns, le travail des concierges est lié à l'entreprise d'entretien de la commission scolaire et ce, malgré les divers contrats de sous-traitance que la commission scolaire accordait.

En dépit de ce jugement, malgré les appels répétés d'organismes locaux et régionaux, contrecarrant la volonté des parents désireux d'un règlement pacifique du conflit, les commissaires, une nouvelle fois, refusèrent d'appliquer le jugement.

Le Tribunal du Travail

Les syndiqués déposèrent une nouvelle plainte. Devant les difficultés juridiques que leur problème soulevait à nouveau, le juge en chef Jean-Paul Geoffroy du Tribunal du Travail, à la requête de l'employeur, prit l'initiative de convoquer les onze juges pour dégager un consensus.

La décision du Tribunal vient renforcer la première décision du commissaire Bibeau, confirmer le jugement de Robert Burns et donner raison aux concierges CSN.

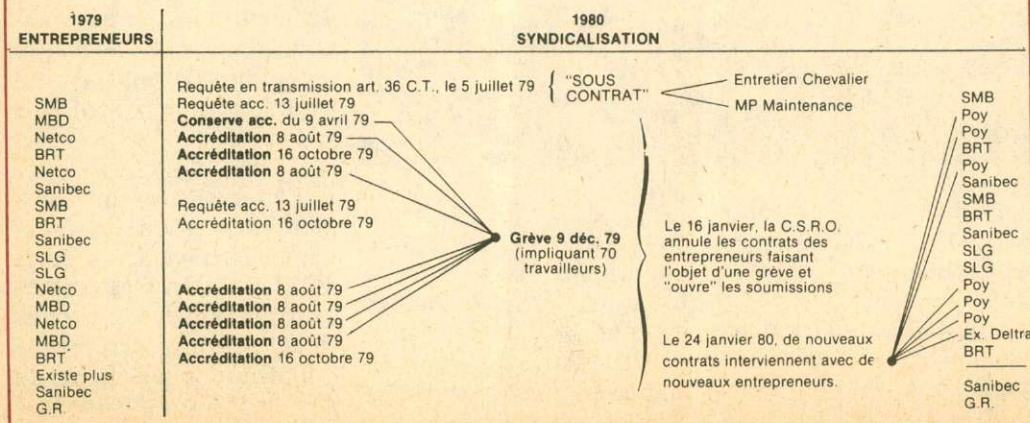
Pour le président du syndicat national des employés de la CSRO, Yves Roy, et pour le conseiller juridique Georges Marceau, ce jugement du Tribunal aura pour effet d'amener la CSRO et ses sous-contractants à négocier dans les

Le casse-tête illégal

Depuis le début du conflit, la Commission scolaire régionale de l'Outaouais a confié l'entretien de dix-neuf (19) écoles dont elle a la responsabilité à cinq compagnies sous-traitantes: soit les firmes MBD, NETCO, Bordeaux/Chevalier, MP et BRT.

Selon les rapports de la direction générale, une telle politique de sous-traitance ferait économiser la commission scolaire, en plus de lui enlever la responsabilité des relations de travail.

Dans le diagramme ci-contre, on peut voir l'évolution des contrats, sous-contrats et les effets de la syndicalisation des concierges sur le moral des commissaires...





UNE ACROBATIE JURIDICO-CORPORATIVE

— Robert Burns

Pour le juge Robert Burns du Tribunal du Travail, les multiples obstacles créés par les commissaires de la CSRO pour empêcher le négociation d'une première convention collective avec les travailleurs et travailleuses d'entretien syndiqué(e)s à la CSN étaient de la pure "acrobatie juridico-corporative".

Dans son jugement, le 18 juin 1980, il affirmait qu'il "était impensable" que le législateur qui a voulu consacrer dans le cadre du code du Travail un système

particulier de relations entre des salariés et un employeur, ait en même temps décidé de soumettre cet échec de relations aux dispositions qui s'appliquent en droit civil."

Pour l'ancien ministre, il ne fait pas de doute que les compagnies de sous-traitance sont liées par l'accréditation émise en janvier 79 concernant les salariés membres du Syndicat national des employés de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais.

plus brefs délais cette première convention collective.

"Nous sommes prêts à négocier et à retrouver nos emplois, affirme Yves Roy, car pour nous tous la grève a été dure. Ça n'a pas toujours été rose. Plusieurs se sont découragés, mais au-

le conseiller juridique du syndicat, le jugement du Tribunal aura un effet considérable parce qu'il transfère la convention collective, les griefs, et même la grève, d'un employeur à un autre, même s'il n'y a pas de contrat entre deux employeurs.

Cette victoire des concierges de la CSRO, après deux ans d'un conflit qui les opposaient à ce qu'ils qualifiaient eux-mêmes, une poignée de commissaires "entêtés" de la CSRO, devrait mettre fin, du même coup, aux agissements anti-syndicaux du local 298 de la FTQ qui a fourni de la main-d'oeuvre aux compagnies sous-contractantes pendant la grève des concierges CSN.

"On espère que ce local va comprendre l'intérêt de l'ensemble des travailleurs", souligne pour sa part le président du Conseil central de l'Outaouais, Serge Forget.

"Ce jugement, dit-il, dont le résultat est dû à la ténacité et au courage des travailleurs et travailleuses CSN qui ont mené leur lutte jusqu'au bout, doit pouvoir servir les autres syndiqués, même ceux qui font partie du local 298 et qui ont été contraints, en d'autres endroits, de subir le même sort."

"Ici, dans l'Outaouais, le local 298 a fait une job de scab, anti-syndicale. Puisque la grève est légale, ils doivent comprendre dès maintenant qu'ils n'ont plus à prendre le travail qui doit revenir à ceux qui y ont droit, les concierges CSN," soutient Serge Forget.



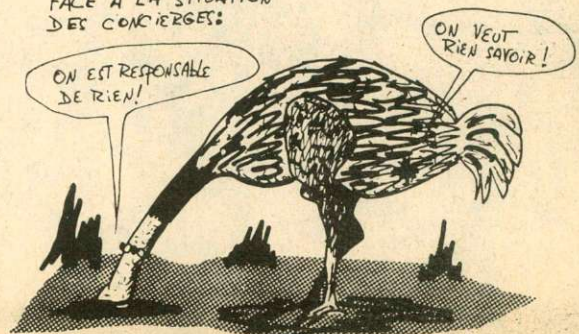
jourd'hui, c'est différent. Justice est enfin rendue."

"Nous avons eu raison de nous battre, dit-il, et en plus, aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'avoir réussi à créer un précédent qui va aider des milliers d'autres travailleurs du Québec."

Pour Georges Marceau,

"Ça peut vouloir dire, précise-t-il, que les compagnies qui donnaient des sous-contrats vont préférer administrer elles-mêmes et négocier leurs conventions de travail, en supprimant aux sous-contractants leur privilège de fixer les salaires et négocier les conditions de travail."

RÉACTION DE LA CSRO
FACE À LA SITUATION
DES CONCIERGES:



dans la restauration

les misères des serveuses non syndiquées

Le 21 décembre dernier, à Québec, les propriétaires du restaurant Le Troquet d'Artigny situé sur la Grande-Allée annonçaient aux 75 employées-és la fermeture temporaire de l'établissement. Le lendemain, la situation avait changée. Les investisseurs ont décidé de maintenir le restaurant ouvert sans plus de précisions sur l'avenir qu'ils réservaient aux employées-és.

Les raisons invoquées lors de l'annonce de la fermeture étaient: le coût des opérations élevé et la baisse sensible de la clientèle.

Sous le choc de la nouvelle, certaines-ns ont quitté mais, pour ceux et celles qui n'avaient pas d'autres choix que de rester, quelles sont les conséquences d'une telle situation?

Non syndiquées-és, mal organisées-és, elles-ils n'ont pas d'autres alternatives que d'obéir aux bons conseils paternalistes du patron.

On négocie donc son horaire individuellement. Les plus débrouillardes-ds obtiennent les meilleurs avantages. On accepte des horaires coupés pour pouvoir boucler le budget et le travail à temps partiel est à la hausse. Ceux et celles qui font plus de trente heu-

res sont des privilégiées-és. Évidemment, comme la clientèle baisse, les pourboires sont maigres et l'on arrive à peine à faire le salaire minimum. Il résulte un climat d'insécurité qui crée des tensions entre les employées-és. De plus, à cause des horaires constamment chambardés les travailleuses et travailleurs ne peuvent s'organiser une vie sociale ou familiale décente et le stress engendré par toute cette situation nuit considérablement à leur santé.

À la mi-janvier, 5 employés des cuisines étaient mis à pied et il y en aura probablement d'autres, car la situation économique que nous traversons va s'aggraver davantage.

Non syndiquées-és, mal organisées-és, en attendant le prochain boum touristique amené par le Carnaval, les employés du Troquet d'Artigny doivent subir les effets de la crise.

Mais après... parce qu'en période de récession économique les patrons de la restauration ne coupent pas dans leurs privilèges (bateau, voiture de luxe, voyage) mais coupent plutôt dans le personnel ou pire encore, ferment temporairement leur établissement.



En grève depuis le 11 janvier dernier, les employé-e-s de 14 cafétérias gérées par la compagnie Caterplan (Radio-Canada, Douanes-Canada, Hydro-Québec, Assurance-chômage, Ministère du travail du Québec, Tex-Made...) tiennent à dénoncer leur employeur, une filiale de l'Institut national canadien des aveugles. Ces employé-e-s, qui tentent de négocier une première convention, en ont assez des belles paroles pour la galerie et ce qu'ils veulent maintenant, ce sont des actes, des conditions de travail décentes, des salaires qui les feront vivre. Présentement, ils sont au salaire minimum, n'ont eu aucune augmentation depuis 18 mois et se sont vu offrir par la compagnie une augmentation de salaire de 1 1/2%... sans rétro. Cela se passe de commentaire.



...petites nouvelles...



nouvelles conventions

L'assemblée générale du syndicat a accepté, dans une proportion de 80%, le contrat négocié avec la compagnie, un contrat d'une durée de deux ans, se terminant le 31 décembre 1983. Parmi les gains, il faut noter l'amélioration des cédules de travail, une procédure favorisant les vieux travailleurs lors de mises à pied, une amélioration des régimes d'assurance et de pension ainsi qu'une augmentation salariale de 26.4% sur deux ans.



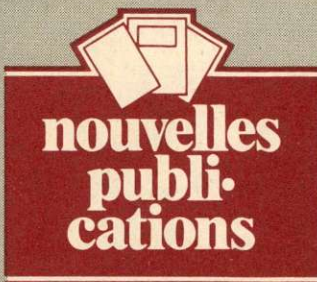
les agents de la paix déposent leur requête

L'Union des agents de la paix en institutions pénales, qui a une entente de services avec la CSN, a déposé récemment une requête devant le tribunal du travail en vue de représenter les quelque 1,440 salariés impliqués.

Ce nouveau syndicat avait recueilli 1,012 adhésions, soit 70% de l'ensem-

ble des agents de la paix répartis dans 30 institutions.

Cette requête en accréditation est le résultat d'une volonté marquée de la part des agents de la paix qui ne voulaient plus être représentés par leur syndicat, qui regroupe 2,500 salariés dans sept classes d'emploi, dont 1,440 gardiens de prison. Un amendement à la loi de la fonction publique fut nécessaire pour rendre possible cette accréditation à laquelle les militants travaillaient depuis plus de 18 mois sous la direction de leur président, Raymond Pion.



• Une publication qui pourrait être fort utile pour plusieurs syndicats et conseillers syndicaux. Un hebdomadaire qui, en un an,

DROIT DU TRAVAIL EXPRESS

le premier journal de jurisprudence spécialisé en Droit du travail

fournit environ 1,000 résumés de jugements et sentences, soit 625 sentences arbitrales, 200 jugements du tribunal du travail, 75 décisions de commissaires, 100 jugements de cours. Chaque numéro compte au moins une vingtaine de résumés traitant exclusivement de droit du travail. SOQUIJ

276, St Jacques
Montréal, H2Y 1N3
Coût: 125\$.

• Une autre publication qui s'intéresse au juridique, mais d'une manière bien différente de la précédente: **Objection, une revue juridique populaire**, publiée quatre fois par année et dont le premier numéro vient de paraître.



Au sommaire de ce numéro un: le règlement anti-prostitution à Montréal, une entrevue avec l'avocat de Francesco Piperno, un texte sur le chômage et l'aide sociale, un autre sur la grève du baseball, un débat entre juges et avocats sur les trois films de **Une vie en prison**, une analyse des lois spéciales lors des conflits de travail, ainsi que des chroniques sur le logement, la famille, les droits des autochtones, les droits démocratiques, le travail, les droits sociaux, la culture...

Le prix de vente au numéro, dans les librairies: 3\$; l'abonnement: 10\$, 8\$ pour les étudiant(e)s, 20\$ pour les institutions.

OBJECTION
C.P. 301, Station N
Montréal H2Y 3M4

"on viole une loi comme on viole une femme"

Pourquoi pas? "Il faut battre le fer quand il est chaud, et sa femme avec", puisqu'on se retrouve entre gars.

Le bouche à oreille "dis-moi quelque chose, ça sortira pas de la bâtisse", nous a rapporté qu'un délégué au bureau fédéral d'une fédération de la CSN, lors d'une discussion sur le conflit à la CTCUM, a déclaré: "Moi quand je viole une loi, je la viole jusqu'au bout, c'est comme quand je viole une femme".

La rumeur nous a aussi rapporté que bien des délégués ont trouvé la chose bien drôle, ont bien ri.

Un autre délégué aurait surenchéri avec "moi quand une femme est tout nue, ça m'intéresse même pas de la violer"...

Y'en a qui disent: "travailleurs, travailleuses, même combat".

Si les travailleurs doivent rentrer au travail le coeur brisé, les femmes, le ventre déchiré, le corps souillé, la tête à l'envers, n'osent plus rentrer nulle part, elles.

Pire, elles n'osent plus sortir de chez elles parce qu'elles doivent subir la honte d'avoir été agressées, battues, humiliées, blessées jusqu'au plus profond d'elles-mêmes, marquées profondément à jamais.

Le viol des femmes, ça fait encore rire... C'est le temps que ça cesse!

...petites nouvelles...



condition féminine

enfin duchesses!

Si toutes les belles duchesses et les belles miss de n'importe quoi refusaient de participer en accessoires à tous ces concours kétaires, humiliants et dégradants qui ne servent que le profit des hommes d'affaires, ce serait le monde à l'envers devenu à l'en-droit.

À cela, les Folles Alliées proposent le terrorisme. Une farce qui pourrait être drôle si elle se réalisait. Jusqu'au 6 février, le théâtre de la Bordée à Québec, présente la collective: **Enfin Duchesse!** écrite par les sept folles alliées.

Une pièce drôle, remplie d'humour, de chansons qui dénoncent plus par le rire que par l'analyse. Des costumes exagérément kétaires grossissent le ridicule des situations. Comme les Yvettes, les dudus se font organiser. On les habille, on les coiffe, on leur apprend à parler, à marcher, à faire un petit numéro et, par les temps qui courent, on leur fait accroître qu'elles sont libérées, elles. Elles ne sont finalement que l'image que les hommes veulent bien voir.

Les Folles Alliées contestent à leur manière, c'est-à-dire par la folie, par l'anarchie organisée de la Brigade Rose.

Un spectacle à voir.



solidarité

appui aux abattoirs

Le conseil central Richelieu-Yamaska (CSN) veut apporter son plein appui aux quelque 600 travailleurs d'abattoirs de la région, affiliés à la FTQ, dont la mise à pied résulte à la fois d'une querelle entre producteurs de porc et aussi de la volonté des propriétaires d'abattoirs de se soustraire à la réglementation de la Régie des marchés agricoles.

Les travailleurs d'abattoirs sont les premières victimes d'un conflit qui se passe aux dessus d'eux et qui oppose les tenants du libre marché, les gros producteurs indépendants et les partisans d'un système planifié et règlementé, les petits industriels du porc, affiliés à l'UPA.

Il appartient au gouvernement du Québec de régler cette crise dans les plus brefs délais et d'être conséquent avec ses décisions politiques qui ont donné le feu vert au plan conjoint du porc.

Le gouvernement s'étant avancé sur la voie de la planification de cette industrie, il faut maintenant qu'il agisse dans la voie qu'il a tracée.

"S'il faut, pour régler cette crise, qu'il nationalise les abattoirs indépendants, complices du coup de force des gros industriels du porc, qu'il le fasse..." a déclaré le président du conseil central, Claude Saint-Georges.

Le conseil central soutient en outre que la mise-à-pied des 600 travailleurs d'abattoirs a toutes les apparences d'un geste illégal.

Les propriétaires d'abattoirs, en plus de rembourser les pertes de salaires encourues par les travailleurs suite à ce lock-out, devraient être tenus de rappeler immédiatement leurs travailleurs conformément aux dispositions du code du travail.

...

contre la loi 30

Le conseil central de Montréal (CSN) se joint aux organismes suivants: ADDS-MM, ADDS-Laval, le Comité des Assistés Sociaux de Pointe St-Charles, le Social Right Steering Committee, la Ligue des Droits et Libertés, pour dénoncer la loi 30 sur l'aide sociale, loi adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 décembre dernier. Cette loi, entre autres, accorde à certains fonctionnaires le pouvoir de commissaire-enquêteur pour soi-disant combattre les fraudes dont serait victime l'Aide Sociale.

Pourtant, M. Dean, adjoint au ministre du travail et de la sécurité du revenu, admettait lui-même le peu de cas de fraudes (qu'il évalue à 1%). De plus, la loi 30 effectue des coupures drastiques dans les besoins dits "spéciaux" mais pourtant essentiels aux assistés sociaux (exemple: achat de lunettes).

La loi 30 prévoit également l'exclusion de l'aide gratuite de toutes les personnes qui seront pénalisées par un autre régime, tel celui de l'assurance-chômage (ex.: 6 semaines

de pénalité pour congédiement).

Le conseil central de Montréal (CSN) demande donc l'abrogation pure et simple de la loi no 30.



droit au travail

coupures de postes à la RIO

Le syndicat CSN des travailleurs de la Régie des installations olympiques vient d'apprendre que la direction de la RIO vient de décider d'abolir une soixantaine de postes dès la fin février, ce qui entraînera la mise à pied de plus de 40 employé(e)s. Ces coupures affecteront aussi bien le Stade que le village olympique. Le syndicat conteste également la déclaration du président de la RIO, Lucien Saulnier, selon qui ces coupures ne font qu'enlever la couche de graisse: en calculant les salaires et les avantages marginaux accordés à la direction de la Régie, on constate que ça représente plus de 500.000\$, ce qui pourrait maintenir l'emploi de plus de 30 employé(e)s.

...petites nouvelles...

conflits de travail

23 grèves à la CSN

En date du 27 janvier, il y avait, à la CSN, 23 grèves ou lock-out, touchant plus de 1420 travailleurs et travailleuses.

...

manifestation dans les garages de l'Estrie

Dans le but de forcer une reprise des négociations, environ 125 travailleurs de garages des régions de Thetford, Victoriaville et Sherbrooke ont manifesté, le 26 janvier, à Thetford et le 27 à Victoriaville, devant les principaux concessionnaires d'automobiles impliqués dans la présente négociation.

On se souvient que ces quelque 500 travailleurs de garages de la région de l'Estrie ont été mis en lock-out le 23 décembre 1981 et que leur convention collective est expirée depuis le 30 septembre 1981.

Les dernières offres des employeurs ont été envoyées au syndicat par huissier le 18 décembre 1981. Ces offres qui furent considérées inacceptables par les travailleurs car elles en contenaient à peu près pas de modifications en comparaison des offres précédentes.

Depuis, aucune séance de négociation n'a eu lieu,

les employeurs ont plutôt tenté de diviser les travailleurs entre eux à l'aide de pétitions et autres moyens au lieu d'entamer des discussions sérieuses.

Réunis en assemblée générale à Sherbrooke, le 14 janvier 1982, les travailleurs ont réitéré leur confiance au comité de négociation et ont rejeté les tactiques patronales à 76 pour cent.

...

priorité à l'embauche régionale à Drummondville

Les travailleurs CSN de la construction du Centre du Québec ont imposé la priorité d'embauche régionale au contracteur qui a décroché le contrat de la construction du pénitencier de Drummondville. Des membres de la FTQ, de la CSD et de la CSN profiteront de ce gain.

négociations

les journalistes du Canada français demandent la conciliation

Le syndicat des travail-

leurs de l'information du journal **Le Canada-Français** (FNC-CSN) demande au Ministère du travail de nommer un conciliateur pour sortir de l'impasse les négociations en vue de renouvellement de leur convention collective.

Après trois mois de pourparlers, les six journalistes et la secrétaire de la salle de rédaction de l'hebdo de St-Jean-sur-Richelieu tentent toujours de signer un nouveau contrat de travail.

Depuis la conclusion, l'automne passé, d'ententes sur quelques points, notamment le perfectionnement, les discussions piétinent, l'employeur revenant même sur des accords de principe déjà donnés.

Les négociations achoppent sur deux points majeurs: le plancher d'emploi et les salaires.

Les propriétaires du journal, MM. Yves Gagnon et Robert Paradis, remettent en question le nombre de personnes à l'emploi de la rédaction, déjà fixé dans les conventions précédentes.

...

situation précaire au nouvelliste: vote de moyens de pression

Les travailleurs(euses), membres du syndicat du service de la publicité du **Nouveliste** (CSN), réunis en assemblée générale, le 25 janvier 1982, ont rejeté, par un vote secret à 96.9 pour cent, les dernières offres patronales.

Ces offres qui faisaient suite à 10 séances de négocia-

tion en huit mois, augmentaient les écarts de salaire entre les salarié(e)s les mieux payé(e)s et ceux(elles) les plus mal rémunéré(e)s et imposaient des reculs sur plusieurs points de la convention collective.

Il est utile de rappeler ici que ces employé-es du **Nouveliste** ont été durement touché(e)s par les coupures de salaire imposées en 1975 par le gouvernement Trudeau et qu'un rattrapage est nécessaire en ces temps d'inflation galopante.

C'est à la lumière de tous ces faits que ces syndiqué(e)s de la publicité du **Nouveliste** ont donné mandat à leur comité de négociation de demander la conciliation auprès du ministère du travail et de déclencher des moyens de pression au moment jugé opportun.

international

75 millions d'enfants qui travaillent

C'est ce chiffre étonnant que révèle l'Organisation internationale du travail. Certains sont rémunérés, d'autres non, tels ceux qui font du travail ménager. Ces enfants qui travaillent ne peuvent donc fréquenter l'école et sont souvent traités en esclaves, pour acquitter des dettes contractées par leurs parents.

le 13 février, journée nationale des garderies

POUR L'AVANCEMENT DU DROIT AU TRAVAIL POUR LES FEMMES

La table de concertation des Garderies vous invite à participer à une journée nationale des garderies ayant pour thème: la garderie au coeur de ma vie! Partout, dès maintenant.

À cette journée, vous pourrez vous informer et vous sensibiliser à tous les aspects du fonctionnement des garderies ainsi qu'aux luttes menées par ces dernières pour leur survie.

À cet effet, on a organisé de nombreux kiosques où vous pourrez obtenir des informations précises, des ateliers où vous pourrez discuter davantage des problèmes auxquels vous faites face.

Les grands thèmes des kiosques et ateliers seront:

La garderie...

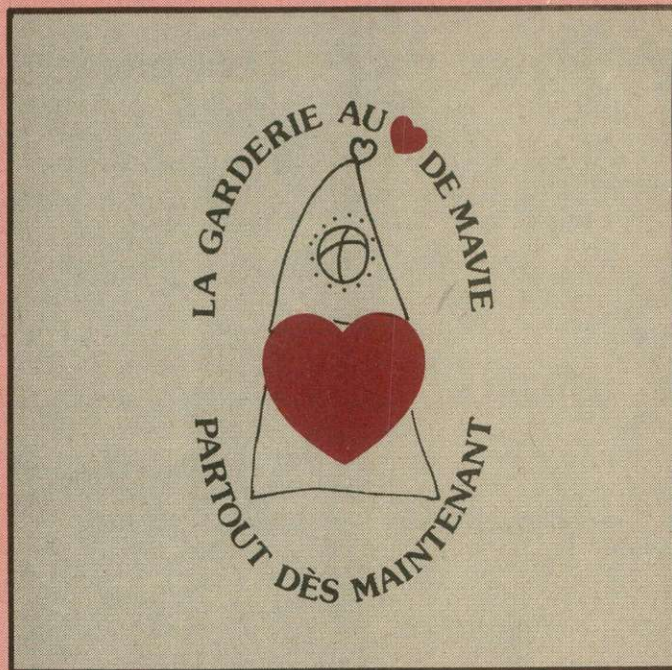
Comment la monter (projets de garderies)

Comment elle fonctionne (fonctionnement interne)

Milieu de vie pour les enfants (pédagogie)

Besoins et réalité sociale (revendications des garderies et politiques du gouvernement)

Des garderies, partout, dès maintenant (élargissement du réseau et modes de garde à privilégier).



ET POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS



Pour que la Garderie reste au coeur de notre vie, il est important qu'une très large partie de la population soit bien au fait de la réalité politique des garderies et du rôle qu'elle joue dans l'avancement du droit au travail pour la femme et l'épanouissement des enfants. C'est donc une responsabilité collective de revendiquer Partout, Dès Maintenant, un réseau de qualité.

Cette journée se tiendra le 13 février 1982 à compter de 10h jusqu'à 17 heures au Pavillon Judith Jasmin de l'Université du Québec à Montréal (coin Maisonneuve et St-Denis).

Il est à noter qu'il y aura une garderie sur place. Pour plus d'informations, communiquer par téléphone aux numéros suivants: 525-2586 ou 272-1618.